

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON DE
BAUME LES DAMES

SYNDICAT DES EAUX DU VAL DE CUSANCE

25110 LOMONT SUR CRETE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Syndical
Séance du 28/03/2024**

OBJET :

**Protection de captage du
Puit du Moulin**

NOTA : Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 29/03/2024 que la convocation du conseil avait été faite le 21 /03/ 2024 que le nombre de conseillers en exercice est de 10
Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 heures, le Conseil syndical du syndicat des eaux du Val de Cusance, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie de Lomont sur Crête après convocation légale, sous la présidence de Monsieur, Devillers Claude Président

Etaient présents : Devillers Claude, Dauphin Joel, Retornaz Christian, Garignot Jean-Yves, Renaud Chantal, Telier Christian, Pahin Mourot Mathieu, Mougey Nicole, Mougey Michel, Peugeot Jérôme.

Absent excusé :

Il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mr Retornaz Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Résultat du vote

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Président expose au conseil Syndical que, dans le cadre de la procédure réglementaire de protection des captages le Conseil Syndical :

Adopte la proposition technique concernant la délimitation des périmètres de protection et les prescriptions associées.

Adopte le dossier d'enquête publique.

Sollicite auprès de Monsieur le Préfet la désignation d'un commissaire enquêteur et l'ouverture d'une enquête publique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Président



Devillers Claude

Préfecture du Doubs

Reçu le **02 AVR. 2024**



Contrôle de légalité



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON DE
BAUME LES DAMES

SYNDICAT DES EAUX DU VAL DE CUSANCE

25110 LOMONT SUR CRETE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Syndical
Séance du 28/03/2024**

OBJET :

Protection de captage du
Puits pré du Moulin Val de
Cusance (modification
suite à une erreur
matérielle)

NOTA : Le Président certifie que le
compte rendu de cette délibération a
été affiché en Mairie le 29/03/2024
que la convocation du conseil avait été
faite le 21 /03/ 2024
que le nombre de conseillers en
exercice est de 10
Exécution des articles L2121-10,
L2121-17, L2121-15 du Code Général
des Collectivités Territoriales.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 heures, le Conseil syndical du syndicat des eaux du Val de Cusance, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie de Lomont sur Crête après convocation légale, sous la présidence de Monsieur, Devillers Claude Président

Etaient présents : Devillers Claude, Dauphin Joel, Retornaz Christian, Garignot Jean-Yves, Renaud Chantal, Telier Christian, Pahin Mourot Mathieu, Mougey Nicole, Mougey Michel, Pegeot Jérôme.

Absent excusé :

Il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mr Retornaz Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président expose au conseil Syndical que, dans le cadre de la procédure réglementaire de protection des captages le Conseil Syndical :

Résultat du vote

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopte la proposition technique concernant la délimitation des périmètres de protection et les prescriptions associées pour le puits Pré du Moulin situé Val de Cusance, commune de Cusance

Adopte le dossier d'enquête publique.

Sollicite auprès de Monsieur le Préfet la désignation d'un commissaire enquêteur et l'ouverture d'une enquête publique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, ans susdits.

Le Président



Devillers Claude



Préfecture du Doubs

Reçu le 15 AVR. 2024



Contrôle de légalité